

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE LARGENTIERE

COMMUNE DE VALS LES BAINS



DELIBERATION n°2023.12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 13 AVRIL 2023

Nombre de conseillers :

En exercice :	27
Présents :	25
Absent :	01
Procurations :	01
Abstentions :	03
Votants :	23

L'an DEUX MIL VINGT TROIS, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois d'AVRIL, sous la présidence de Monsieur Michel CEYSSON, Maire de la Commune.

Présent(e)s : Michel CEYSSON – Françoise CHASSON – Francis CLUTIER - Marie EL FARKH – Vincent MOUNIER - Brigitte SOUCHE – Laurent LEWANDOWSKI - Françoise VOLLE – Patrick ARCHIMBAUD - Anne VENTALON – Eric JOURET – Nicole TOGNETTY – Robert LACROTTE – Marjorie LAJOIE – Franck REVEL – Mélody FERRERO – Laurent FAURE – Claudia BRET – Irène GALIBERT – André SAUZON – Martine BUREL – Michel ESCHALIER – René MONTREDON – Christine GIBAUD – Laurent TOUZET

Absente : Peggy BROCC - **Procuration :** Aurélien ROUSSET à Michel CEYSSON - **Secrétaire de séance :** Françoise CHASSON

Compte de Gestion 2022 - Approbation

Rappel législatif et réglementaire

Le Compte Administratif doit être voté avant le 30 juin de l'année N+1 et transmis au plus tard au représentant de l'État 15 jours suivant la date limite de vote fixée, soit le 15 juillet de l'année N+1.

Le vote du Compte de Gestion tenu par le Comptable Public doit précéder le vote du Compte Administratif.

Le Compte Administratif doit être identique au Compte de Gestion.

Résultats du Compte de Gestion 2022

On trouvera ci-dessous les principaux résultats du Compte de Gestion 2022 du Comptable Public, étant précisé que les résultats sont conformes à ceux du Compte Administratif 2022 qui fait l'objet d'un rapport séparé.

Exercice 2022	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	4.712.494,42 €	4.392.575,46 € (hors solde d'exécution reporté (déficit 2021) = 451.338,09 €)
Recettes	5.867.757,23 € (hors excédent de fonctionnement reporté = 125.804,88 €)	3.839.459,42 €
Excédent	1.155.262,81 €	
Déficit		553.116,04 €

Soit un résultat global excédentaire de 602.146,77 €.

.2.

S'agissant du résultat d'investissement, le déficit propre de l'exercice 2022 est de 553.116,04 €, auquel on rajoute le déficit reporté de 2021 de 451.338,09 €.

Le besoin de financement global d'investissement s'établit en conséquence à :
451.338,09 € + 553.116,04 € = 1.004.454,13 €

Le Compte de Gestion 2022 est à la disposition des élus auprès du Service des Finances de la Commune.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le Compte de Gestion 2022 tel qu'il a été retracé par le Receveur Municipal, Comptable Public.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE des membres présents et/ou représentés, moins 3 abstentions (M. MONTREDON, Mme GIBAUD, et M. TOUZET) APPROUVE cette proposition.

Pour extrait certifié conforme

Vals les Bains, le 18 avril 2023

Le Maire

Michel CEYSSON



« Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en
Sous-Préfecture de Largentière le **19 AVR. 2023**
et de sa publication à la même date »